

## La parole utile

Il n'y a pas assez de salles au Palais de justice de Paris. Du coup, une cour d'assises de fortune a été installée dans l'immense et froide salle des pas perdus. Une salle en préfabriqué, une cour d'assises temporaire, un peu foraine. J'ai le trac, je vais plaider pour la première fois devant cette juridiction qui juge les crimes, c'est-à-dire les infractions pour lesquelles l'accusé encourt plus de dix ans de réclusion.

Je le dois à mon élection, quelques semaines plus tôt, comme secrétaire de la Conférence, à l'issue du concours d'éloquence du Barreau de Paris. Les secrétaires de la Conférence sont en effet commis d'office lorsqu'une personne accusée d'un crime n'a pas les moyens de rémunérer un avocat. Le Barreau de Paris a ainsi fait le choix de commettre, pour assister les personnes les plus pauvres accusées des crimes les plus graves, les jeunes avocats qu'il juge les plus prometteurs. C'est à la fois un honneur et un fardeau.

J'ai été commis quelques semaines avant le procès. Le dossier est très volumineux et très complexe. C'est une affaire d'inceste. Mon client nie les faits, parle d'une machination ourdie par son ex-épouse qui forceait sa fille à l'accuser dans le cadre d'un divorce conflictuel. C'est dire que les enjeux sont très lourds.

Comme je ne suis pas spécialiste de droit pénal, je demande à l'un de mes camarades de promotion de la Conférence de partager l'audience avec moi. Nous allons donc, avec Julien Dreyfus, plaider cette affaire côté à côté. Les débats dureront deux jours entiers.

L'audience se tient à huis clos. Les rancœurs, les haines recuites, les tensions et les ressentiments de cette famille déchirée s'expriment de façon paroxystique, sous mes yeux éberlués. La solennité de la cour d'assises y